

Dans l'espace public

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <input checked="" type="checkbox"/> Sauf dérogation | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| En transports en commun | <input checked="" type="checkbox"/> Sauf dérogation | <input checked="" type="checkbox"/> Du 11 mai au 1er juin. Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. En Ile-de-France, l'accès est restreint aux heures de pointe (Masque et déclaration dérogatoire obligatoires) | <input checked="" type="checkbox"/> À définir fin mai |
| Longue distance (> 100 km en cas de sortie du département de résidence) | <input checked="" type="checkbox"/> Sauf dérogation | <input checked="" type="checkbox"/> Limités aux motifs impérieux personnels et professionnels (présentation d'une déclaration dérogatoire). La réservation est obligatoire pour les TER. | <input checked="" type="checkbox"/> À définir fin mai |

Avant le 11 mai

Du 11 mai au 1er juin

Perspectives après le 2 juin



COMMERCES

Départements à circulation épidémique :

FAIBLE

ÉLEVÉE

Commerce (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m²

Uniquement de première nécessité



Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties
Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque

Marchés en plein air

Possibilité d'ouverture à la main du préfet



Sauf décision contraire du préfet

Sauf décision contraire du préfet

Centres commerciaux > 40 000 m²



Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise éloignée

À définir fin mai

Coiffeurs, instituts de beauté, etc.



Sous réserve du respect des guides sanitaires spécifiques

Bars, cafés, restaurants

À définir fin mai

Avant le 11 mai

Du 11 mai au 1er juin

Perspectives après le 2 juin



ÉCOLES ET CRÈCHES

Départements à circulation épidémique :

FAIBLE

ÉLEVÉE

